

# LE TRAIT D'UNION EPARCHOIS



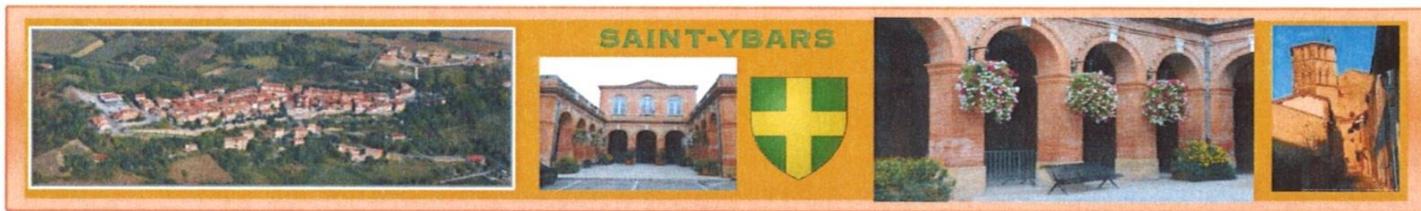
Ne pas jeter sur la voie publique

## Bulletin municipal n°33 – JUIN 2017

LE TRAIT D'UNION est une publication de la Mairie de Saint-Ybars

### **SOMMAIRE**

EDITO DU MAIRE .....	1	RETOUR SUR.....	27
COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX .....	2	ZOOM SUR... ..	29
MESSAGE DES COMMISSIONS.....	13	EN BREF.....	29
EN DIRECT DE L'ECOLE .....	17	A VOS AGENDAS.....	30
INFORMATIONS MAIRIE .....	21	PLACE DES ASSOCIATIONS... ..	31
HORAIRES DE BUS .....	25	VIE PRATIQUE .....	33
RAMASSAGE DES SACS JAUNES.....	26		
ETAT CIVIL .....	26		



## EDITO DU MAIRE



Chers Administrés, Chers Amis,

Notre pays vient de vivre un moment démocratique important de son histoire avec l'élection du Président de la République. La Salle du Conseil Municipal accueillera désormais le portrait de notre nouveau Président à qui j'adresse mes félicitations républicaines.

Les élections législatives des 11 et 18 juin ont confirmé la volonté de changement et ont donné une majorité écrasante au nouveau Président. J'adresse tous mes vœux de réussite à ce gouvernement notamment dans la lutte contre le chômage et le terrorisme. N'importe comment il ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé. Il devra tenir compte du vote de mécontentement de nombreux Français qui ont porté leur suffrage sur des partis extrémistes.

Sur le plan communal, les travaux de restauration du clocher sont toujours en cours. Après de nombreux mois de préparation, le remplacement des pierres a enfin débuté ainsi que la remise en état de la couverture. Compte tenu du très mauvais état général des parements en pierre, l'avancement des travaux met en évidence un cubage de pierres plus important que prévu. Pour ceux qui ne s'en sont pas encore rendu compte, la cloche sommitale située tout en haut du clocher et qui sonne toutes les 30mn, ne fonctionne plus. Elle a dû être déposée en raison de son mauvais état et d'un risque de chute. Cette cloche qui avait été reposée en octobre 1789 après des travaux de restauration, doit faire l'objet d'une remise en état complète du système de martellerie et d'une consolidation du système de fixation.

Pour contre les travaux de remise en état de la salle des fêtes sont enfin terminés. Les utilisateurs apprécient le bon fonctionnement du système réversible chauffage climatisation notamment lors de fortes chaleurs. Le montant total définitif des travaux est de 143 998,67€ TTC.

Dans sa séance du 19 Avril le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2017. Il se monte à 714 502,00€ en fonctionnement et 871 137,00€ en investissement. Ce dernier tient compte d'une augmentation de la fiscalité des trois taxes de 2 %. En investissement, la plus grande partie est consacrée aux travaux de restauration du clocher, au solde des travaux de la salle des fêtes, les études du Paradiso et la remise en état des sols de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère.

Plusieurs projets sont en cours de préparation. Les études du renforcement des berges du plan d'eau de la base de loisirs sont terminées. Dans le cadre de la loi sur l'eau, nous sommes dans l'attente des autorisations définitives. Elles devraient être obtenues dans le courant de l'automne pour un début des travaux en 2018. Je rappelle que ces travaux vont nécessiter la vidange du lac avec une pêche électrique pour la récupération des poissons. Ce dossier est énorme il nécessite un travail considérable. C'est le prix à payer afin de pouvoir à nouveau faire revivre et dynamiser ce site.

Autre gros dossier qui s'inscrit dans une logique de redynamisation de ce lieu, l'aménagement de l'ancien Paradiso dans le cadre d'une mise aux normes pour la sécurité et l'accessibilité. Ce projet est également un dossier lourd qui demande beaucoup de patience afin d'obtenir toutes les autorisations notamment en matière d'urbanisme. Dès que ces autorisations seront obtenues, les travaux pourront être entrepris.

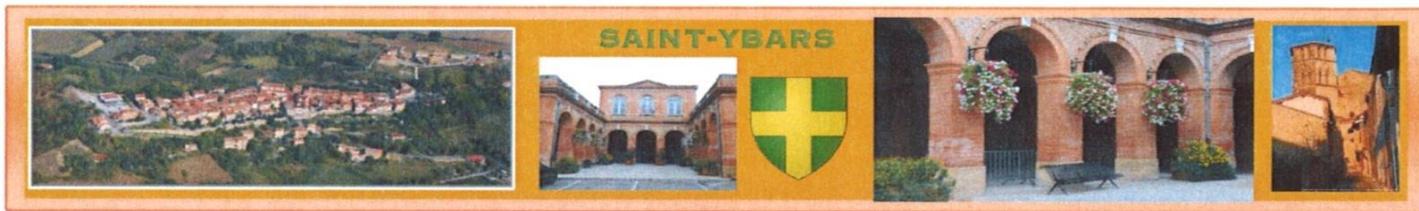
Enfin pour terminer, encore un autre gros dossier en cours, la modification du POS en PLU. Malheureusement, dans le cadre de la loi NOTRe, la commune a perdu la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanismes. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier cette compétence est assumée par la Communauté de Communes. La poursuite de ce dossier doit être négocié avec cette collectivité. Un projet de PLU intercommunal n'est pas exclu.

Je vous rappelle la fête locale du 14 au 17 juillet. Un moment de rencontre et de convivialité.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne fête ainsi que de bonnes vacances.

Votre dévoué,

Francis BOY



# COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

## SEANCE DU 30 JANVIER 2017

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille dix sept, le Lundi 30 Janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Bernard LAURENCE, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Michel PERRIN.

Absentes excusées : Madame Catherine FASSEUR, Madame Agnès TEYSSEYRE.

Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Sophie VERKINDEREN, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Madame Anne PARMENTIER.

### I - Approbation du procès verbal de la séance du 19 Décembre 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Par rapport à son intervention concernant la réfection des abords de la Rue de la Porte du Mazet, Monsieur BUOSI souhaite que le motif de réponse de Monsieur le Maire, à savoir que ce n'est pas une priorité, soit précisé. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un problème financier. Cette modification étant prise en compte, le procès verbal est approuvé à la majorité par 7 voix pour et une abstention (Monsieur Michel PERRIN absent à cette réunion).

### II – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'adhésion au service de santé sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Ariège.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 Septembre 2015, le conseil municipal l'a autorisé à signer une convention d'adhésion au service médecine préventive – hygiène et sécurité du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant à cette convention pour cela, il propose la délibération suivante :

- **Vu** les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2,

- **Vu** le décret n° 87-602 du 30 Juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

- **Vu** le décret n° 85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique,

- **Vu** le décret n° 85-1054 du 30 Septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

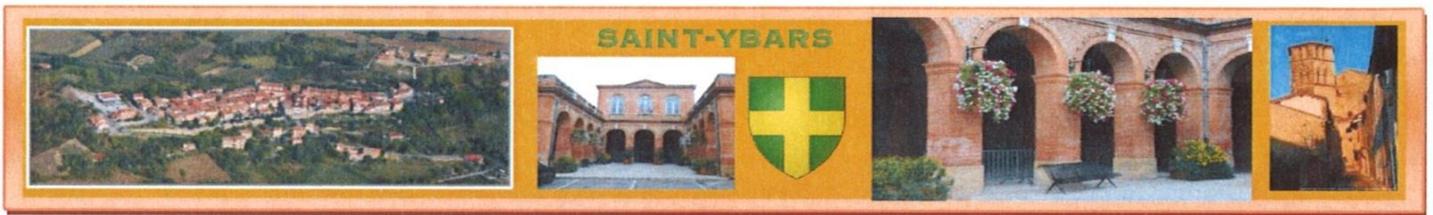
- **Considérant** que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion de l'état de santé des agents,

- **Vu** la convention conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion,

- **Vu** le projet d'avenant à la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion.



**III – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant N°1 à la convention tripartite avec la Ligue de l’Enseignement de l’Ariège, la Caisse des Ecoles de LEZAT et la Commune de SAINT-YBARS afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l’ALAE le mercredi à LEZAT.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 Février 2016, le conseil municipal l’a autorisé à signer une convention avec la Caisse des Ecoles de LEZAT afin de définir les conditions de fournitures de repas et de règlement pour les enfants fréquentant l’ALAE le mercredi à LEZAT. Il demande au conseil municipal de l’autoriser à signer l’avenant N°1 à cette convention qui prévoit que le prix du repas actuellement à 2,80€ passe à 3,00€. Il précise que cette augmentation sera répercutée sur les parents des communes de SAINT-YBARS, CASTAGNAC, MASSABRAC, CANENS fréquentant l’ALAE le mercredi à LEZAT.

Une discussion s’engage sur le bien fondé de cette augmentation. Monsieur de GRAILLY indique qu’il y a déjà eu une augmentation en début d’année 2016 et regrette que cette décision ai été prise unilatéralement par la Commune de LEZAT, sans concertation avec les communes concernées. Il demande de connaître le coût réel du repas. Monsieur le Maire répond que les repas sont élaborés en liaison chaude par du personnel communal et qu’il n’a pas plus d’informations. Monsieur BUOSI exprime les mêmes réserves, ainsi que Monsieur PERRIN. Ils souhaitent également que la prochaine augmentation, proposée, fasse l’objet d’une réunion avec les communes concernées avant toute prise de décision. Monsieur le Maire s’engage à écrire à Monsieur le Maire de LEZAT pour l’informer de ces propositions.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par cinq voix pour, une contre (Monsieur de GRAILLY) et deux abstentions (Monsieur BUOSI et Monsieur PERRIN)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l’avenant N°1 à la convention avec la caisse des écoles de LEZAT, la Ligue de l’Enseignement de l’Ariège et la Commune de SAINT-YBARS,

- **Autorise** Monsieur le Maire à refacturer les repas du mercredi midi, pris par les enfants, aux parents des communes de SAINT-YBARS, CASTAGNAC, MASSABRAC, CANENS.

**IV - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en conformité et aux normes du restaurant bar le Paradiso, auprès de l’Etat (DETR), du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de l’Ariège.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l’avant projet de mise en conformité et aux normes du Restaurant Bar le Paradiso est terminé. Il précise que cet avant projet se monte à 123 845,00€ HT y compris la maîtrise d’œuvre, le bureau de contrôle et la coordination SPS. Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès des divers financeurs suivant le plan de financement ci-après :

**montant prévisionnel des travaux 123 845,00€ HT**

Etat (DETR) 40% :	49 538,00€
Conseil Départemental de l’Ariège 15% :	18 576,75€
Conseil Régional Midi Pyrénées 15% :	18 576,75€
Commune de SAINT-YBARS 30% :	<u>37 153,50€</u>
Total :	123 845,00€

Sur ce dossier, il informe le conseil qu’une négociation est en cours actuellement avec deux gérants. Il reconnaît que les nouvelles règles concernant notamment l’accessibilité pour les personnes à mobilité réduite font augmenter les coûts du projet.

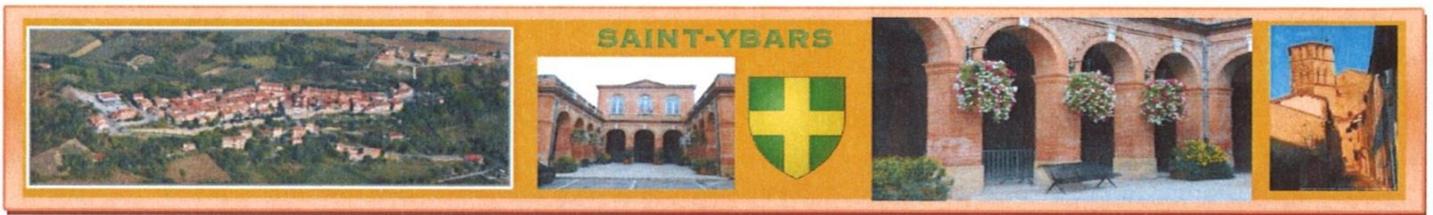
Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des divers financeurs suivant le plan de financement ci-après :

**montant prévisionnel des travaux 123 845,00€ HT**

Etat (DETR) 40% :	49 538,00€
Conseil Départemental de l’Ariège 15% :	18 576,75€
Conseil Régional Midi Pyrénées 15% :	18 576,75€
Commune de SAINT-YBARS 30% :	<u>37 153,50€</u>
<b>Total :</b>	<b>123 845,00€</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.



## V – Questions diverses.

Monsieur le Maire informe le conseil du litige qui l'oppose actuellement à l'Architecte des Bâtiments de France au sujet de la rampe d'accès au cabinet médical. Ce dernier a émis un avis défavorable invoquant les motifs suivants :

- Il considère que ce projet est invasif sur le domaine public et ne permet pas compte tenu du gabarit réduit de la rue une utilisation normale de l'espace public.
- Cette façade ancienne, à préserver est mise en valeur par une composition verticale qui participe à la qualité de ce centre ancien ; l'élément rapporté sous forme de rampe PMR introduit une horizontalité incompatible avec la composition générale de la façade.
- La solution d'un élévateur intérieur serait plus souhaitable.

Monsieur le Maire précise qu'après avoir pris conseil auprès d'un avocat, il a écrit à ce dernier en lui précisant que la gestion de l'espace public est de la seule compétence du Maire et que la solution d'un élévateur a été abandonnée compte tenu de son coût élevé (60 000,00€ au lieu de 10 000,00€). Il lui demande de bien vouloir revoir sa position et de donner un avis favorable. Il précise également qu'il a saisi Monsieur le Préfet de la Région Occitanie pour arbitrer ce différent.

Concernant la construction édifiée sans autorisation d'urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une assignation en justice va être adressée, à l'intéressé, dans les jours qui viennent.

Suite aux travaux de pose de bordures de trottoirs effectués au quartier du Mazet, Messieurs BUOSI, PERRIN et LAURENCE insistent pour qu'un revêtement soit réalisé afin d'améliorer la sécurité de ce secteur.

La séance est levée à 21 h 30.

## SEANCE DU 23 MARS 2017

### **SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille dix sept, le Jeudi 23 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Agnès TEYSSEYRE, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Bernard LAURENCE, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Michel PERRIN.

Absentes excusées : Madame Catherine FASSEUR, Madame Nadine SAVIGNOL, Madame Sophie VERKINDEREN.

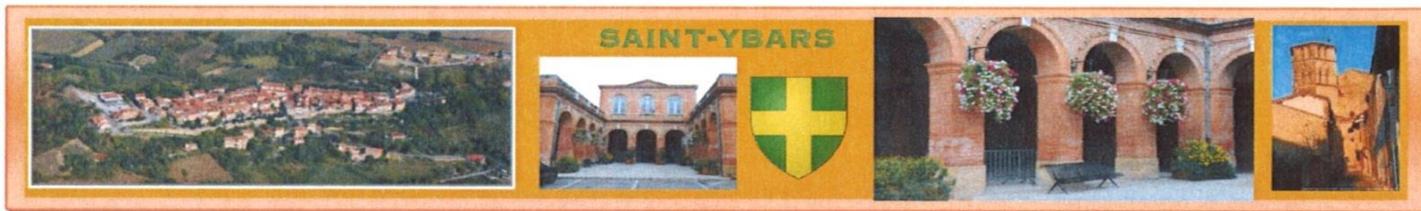
Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE, Madame Anne PARMENTIER.

### I - Approbation du procès verbal de la séance du 30 Janvier 2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Ce dernier n'appelant aucune observation de la part des conseillers est approuvé à la majorité par sept pour et une abstention (Madame Agnès TEYSSEYRE absente à cette réunion).

### II – Vote du Compte Administratif 2016.

S'agissant du compte administratif de l'année 2016 dressé par Monsieur le Maire, ce dernier quitte la séance et donne acte de la présentation à Monsieur Henri De GRAILLY Maire Adjoint chargé des finances. Le compte administratif se résume ainsi :



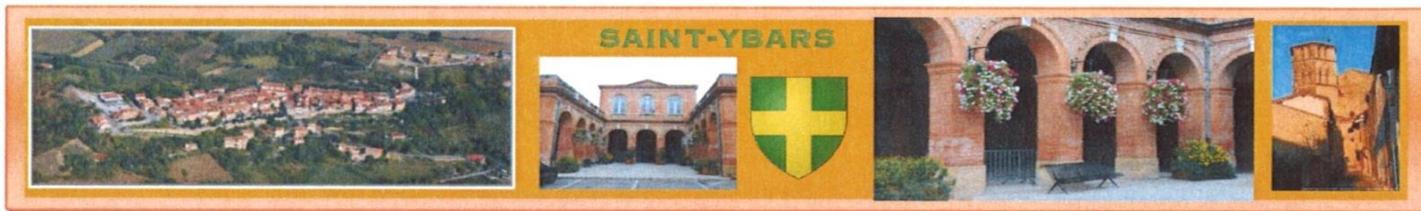
#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	222 970.00	222 113.88
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 750.00	186 506,78
014	Atténuations produits	43 027,00	41 987,00
65	Autres charges de gestion courante	64 643.00	64 172.15
66	Charges financières	24 750.00	24 562.65
67	Charges exceptionnelles	1 600.00	428.00
023	Virement à la section investissement	169 957.00	
042	Opérations d'ordre entre section	171.00	170.67
<b>Total</b>		<b>717 868.00</b>	<b>539 941.13</b>

Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges	16 000.00	18 521.45
70	Produits des services et ventes	85 700.00	89 763.36
73	Impôts et taxes	253 723.00	250 629.39
74	Dotations et participations	167 022.00	167 809.65
75	Autres produits de gestion courante	60 000.00	62 233.16
76	Produits financiers	0,00	2,75
77	Produits exceptionnels	5 380.00	9 560.23
042	Opérations d'ordre entre section	10 000.00	9 989.48
002	Résultat reporté (pour mémoire)	120 043,00	0,00
<b>Total</b>		<b>717 868.00</b>	<b>608 509.47</b>

#### SECTION INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts	Réalisations
16	Remboursement emprunts et dettes	56 760.00	53 443.69
20	Immobilisations incorporelles	75 083.00	54 541,71
204	Subventions d'équipement versées	6 100.00	1 368.00
21	Immobilisations corporelles	450 079.00	332 733.11
23	Immobilisations en cours	428 076,00	6 517,92
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	10 000.00	9 989.48
041	Opérations patrimoniales	79 440.00	74 799.87
10	Dotations fonds de divers de Réserves	20 194,00	20 194,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 125 732.00</b>	<b>553 587.78</b>



Chapitres Recettes		Crédits ouverts	Réalizations
13	Subventions d'investissement	288 134,00	26 879.30
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	450 000.00
021	Virement à la section fonctionnement	169 957.00	0,00
024	Produits des cessions	50.00	
10	Dotations fonds de réserves (hors 1068)	21 260.00	19 554.31
1068	Dotations fonds divers réserves	44 693,00	44 693,70
165	Dépôts cautionnement	3 200.00	2 384,67
27	Autres immos financières	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre	171.00	170.67
041	Opérations patrimoniales	79 440.00	74 799.87
001	Solde d'exécution reporté	68 827,00	0.00
<b>Total</b>		<b>1 125 732.00</b>	<b>618 482.52</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après ce vote, Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence. Après avoir répondu à une question de Monsieur Bernard LAURENCE sur les travaux en investissement du compte 21318 (travaux de la salle des fêtes), il remercie les conseillers pour leur confiance.

### III – Vote du Compte de Gestion 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion 2016 de Monsieur le receveur est identique au compte administratif 2016 du Maire. Il demande au conseil d'approuver ce compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Considérant** que ces écritures sont conformes à la comptabilité communale.

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### IV - Délibération pour l'affectation des résultats 2016.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice comptable de l'année 2016 comme présenté ci-dessous :

Le compte administratif 2016 de la Commune dégage :

- Un résultat de fonctionnement de : 68 568,34€
- Le résultat reporté étant de : 120 043,64€
- Le résultat à affecter est de : **188 611,98€**
- Le résultat d'investissement est de : 64 894,74€
- Le résultat reporté étant de : 68 827,30€
- Le résultat d'investissement de clôture est de : **133 722,04€**
- Les restes à réaliser en dépenses sont de : 466 513,00€
- Les restes à réaliser en recettes sont de : 251 892,00€
- Le besoin de financement est donc de : 80 898,96€

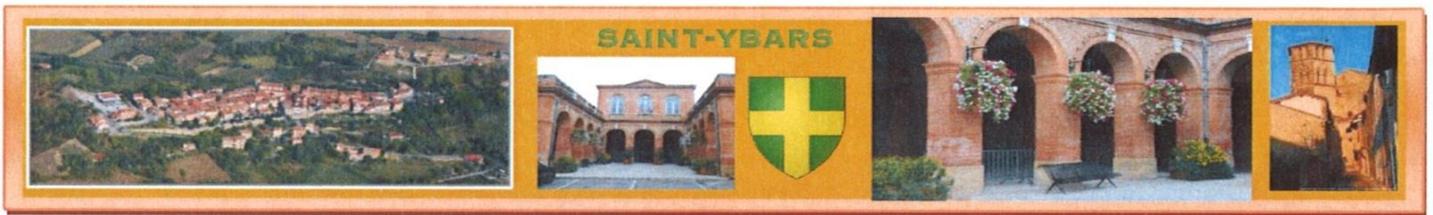
Par conséquent après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** d'affecter **80 898,96€** en couverture du besoin de financement

- **Constate** un excédent de fonctionnement de : **107 713,02€**

### V - Délibération pour la création d'un emploi en contrat unique d'insertion (CUI) à raison de 20h00 par semaine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Dalila MARC, souhaite renouveler son contrat unique d'insertion à raison de 20h00 hebdomadaire. Il rappelle que cet emploi est subventionné à hauteur de 70% par l'Etat. Pour ce faire, il propose la création d'un poste à raison de 20h00 hebdomadaire pour une durée de six mois du 01 Avril 2017 au 30 Septembre 2017 ainsi que le renouvellement de son contrat pour cette même période. Il informe les membres présents que Madame MARC ne souhaite pas renouveler ce contrat après cette période pour des raisons personnelles. La commune devra donc recruter une cantinière à compter de la rentrée 2017. Monsieur le Maire ajoute qu'il regrette le départ de Madame MARC. Depuis son



embauche il a pu se rendre compte de son sérieux et de sa rigueur dans le travail. Monsieur Bernard LAURENCE demande si Madame MARC a suivi des formations. Monsieur le Maire répond qu'un plan de formation était prévu mais compte tenu de son départ ce programme a été reporté. Monsieur BUOSI demande si des candidats se sont fait connaître. Monsieur le Maire répond que oui mais compte tenu que le conseil municipal n'avait pas été informé, il a précisé que cette embauche n'était pas d'actualité.

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** la création d'un poste en contrat unique d'insertion (CUI) à raison de 20h00 par semaine pour une durée de six mois du 01 Avril 2017 au 30 Septembre 2017 ainsi que le renouvellement de son contrat pour cette même période.

**Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012,

**Arrête** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

**VI – Délibération pour l'attribution d'une aide au Conseil Départemental de l'Ariège dans le cadre du Fonds Unique Habitat (FUH).**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi 13/08/2004, l'état a transféré le dispositif du Fonds Unique Habitat, depuis le 1er Janvier 2005, à la compétence du Département. Le budget du Fonds Unique Habitat est composé de plusieurs financements réévalués chaque année. La contribution de chaque partenaire ainsi que la révision et le suivi strict du règlement intérieur assurent l'équilibre du dispositif et permettent de répondre aux besoins détectés. C'est dans un contexte particulièrement difficile que le conseil départemental renouvelle sa sollicitation afin de contribuer à ce financement. Il informe le conseil que la participation pour la commune de SAINT-YBARS est calculée en prenant en compte la population et la richesse potentielle. Il propose de jouer la solidarité et d'accepter la sollicitation du conseil départemental de l'Ariège à hauteur de 767,00€. Il rappelle que ce fonds permet d'aider des familles de SAINT-YBARS en difficultés notamment en matière énergétique. Pour mémoire, la participation de la commune pour l'année 2015 se montait à 720€ et 754€ en 2016. Monsieur BUOSI demande s'il existe d'autres organismes pour l'attribution de ces aides. Monsieur le Maire répond que non.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer une aide au Conseil Départemental à hauteur de 767,00€ afin de financer le Fonds Unique Habitat,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au versement de cette aide,

**Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 au chapitre 65 article 65378.

**VII - Délibération pour l'admission en non valeur de titres de cantine scolaire pour l'année 2015.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le comptable n'a pas pu recouvrer des titres de cantine scolaire de l'année 2015 en raison de poursuites infructueuses.

Il propose de prévoir une dépense pour « pertes pour créances irrécouvrables » (article 654) pour un montant de 424,20€ pour l'admission en non valeur des titres suivants :

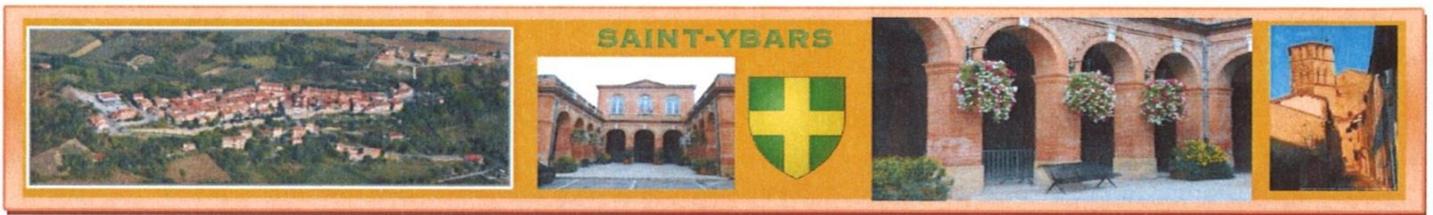
Année 2015 titre 270 d'un montant de : 102,00€  
 Année 2015 titre 435 d'un montant de : 102,00€  
 Année 2015 titre 487 d'un montant de : 102,00€  
 Année 2015 titre 606 d'un montant de : 118,20€

Soit un total de : **424,20€**

Une discussion s'engage sur les impayés de cantine. Monsieur De GRAILLY propose que les personnes en difficultés soient mises en relation avec le CCAS. Monsieur BUOSI demande si l'exclusion d'un élève, dans le cas de non paiement, est mentionnée dans le règlement. Monsieur PERRIN demande si les parents sont prévenus à l'avance afin qu'ils puissent prendre leur disposition dans le cas d'une exclusion. Monsieur le Maire confirme que toutes ces dispositions sont bien reprises dans le règlement de la cantine en début d'année scolaire. Il précise que la situation s'est bien améliorée depuis que les dispositions prévues dans le règlement sont appliquées.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité par six voix pour, une contre (Monsieur De GRAILLY) et une abstention (Monsieur PERRIN),

**Accepte** les admissions en non valeur des titres cités ci-dessus pour un montant de **424,20€**,



Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

### VIII – Questions diverses.

Monsieur Michel PERRIN informe le conseil que, dans le cadre de son projet d'aide aux jeunes pour le permis de conduire, il se propose de contacter le responsable départemental de la sécurité routière afin d'organiser une rencontre avec des jeunes de la commune bénéficiaire de cette aide. La date de cette rencontre reste à déterminer.

Monsieur Bernard LAURENCE demande ou en est-on avec le classement de la commune en état de catastrophe naturelle pour sécheresse. Monsieur le Maire rappelle que cette demande a été faite auprès des services de l'État au mois d'Octobre 2016 et que pour l'instant il n'y a rien de nouveau.

Il souhaite savoir également ou en est la pose de panneaux indiquant les commerces et les services dans le centre bourg. Monsieur le Maire fait savoir qu'il doit valider la commande de ces panneaux dès que des modifications auront été apportées par la Communauté de Communes.

Madame Agnès TEYSSEYRE soulève le problème du panneau d'information situé dans le hall d'entrée de la Mairie obligeant de laisser la porte d'entrée ouverte au public en permanence. Elle précise que des chats errants du quartier vont faire leur besoin dans l'escalier menant à l'ancien secrétariat. Cette situation étant très désagréable, elle propose d'installer le panneau d'information à l'extérieur ce qui permettrait de laisser la porte fermée. Monsieur Johnny BUOSI est favorable à cette proposition. Reste à déterminer la grandeur du panneau.

Monsieur René CHAYNES demande ou en est le projet du Paradisio. Monsieur le Maire fait savoir que le dossier de dépôt de permis de construire est en cours. Monsieur Johnny BUOSI demande s'il n'existe pas le risque de perdre la licence IV. Monsieur le Maire répond que ce document est valable cinq années.

La séance est levée à 22 h 40.

## **SEANCE DU 19 avril 2017**

### **SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille dix sept, le Mercredi 19 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT YBARS, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Francis BOY, le Maire,

Étaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Johnny BUOSI, Madame Agnès TEYSSEYRE, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Henri de GRAILLY, Monsieur René CHAYNES, Monsieur Jean Luc MARIANI, Monsieur Michel PERRIN, Madame Sophie VERKINDEREN, Madame Adeline MAROUDIN VIRAMALE.

Absents excusés : Madame Catherine FASSEUR, Monsieur Bernard LAURENCE.

Absents : Monsieur Fabrice SENTENAC, Madame Anne PARMENTIER.

Procurations de vote : Néant

### **I - Approbation du compte rendu de la séance du 23 Mars 2017.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur ce compte rendu. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2017 à l'unanimité.

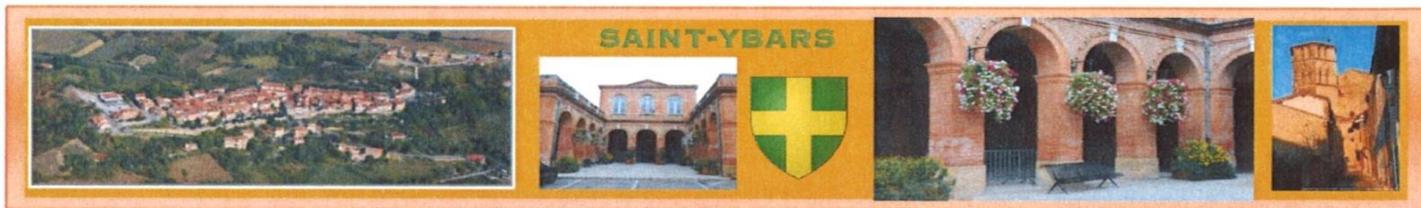
### **II – Délibération pour le vote des trois taxes de l'année 2017.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le taux d'imposition actuel des trois taxes directes locales :

Taxe d'habitation : 15,58  
Taxe foncière bâti : 11,38  
Taxe foncière non bâti : 81,20

Conformément à l'avis de la commission des finances en date du 12 Avril 2017, il propose une augmentation du taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2017, soit 2%, comme présenté ci-après :

Taxe d'habitation : 15,89  
Taxe foncière bâti : 11,60  
Taxe foncière non bâti : 82,82



Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les augmentations et

**Décide** de fixer le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017 soit :

Taxe d'habitation : 15,89  
 Taxe foncière bâti : 11,60  
 Taxe foncière non bâti : 82,82

### III – Vote du Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur de GRAILLY Maire Adjoint en charge des finances pour la présentation de ce budget primitif 2017 élaboré avec une augmentation des taux d'imposition des trois taxes directes locales de 2%, conformément à l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 Avril 2017. Il se présente comme suit :

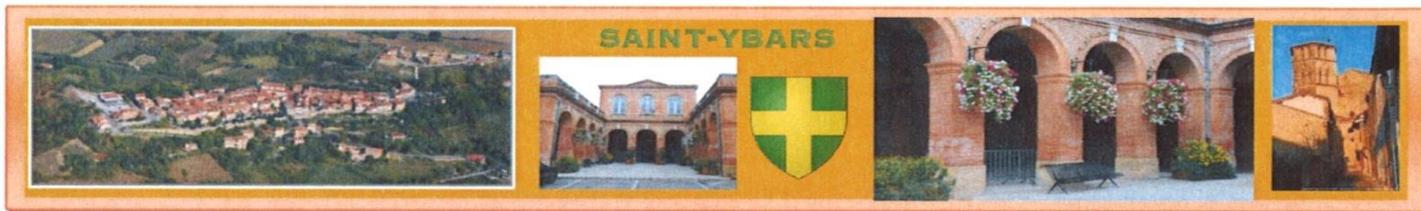
#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	227 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	180 000,00
014	Atténuations de produits	42 200,00
65	Autres charges gestion courante	63 261,00
66	Charges financières	33 400,00
67	Charges exceptionnelles	1 600,00
023	Virement à la section investissement	165 401,00
042	Opérations d'ordre entre section	1 370,00
<b>Total</b>		<b>714 502,00</b>

Chapitres Recettes		Crédits ouverts
013	Atténuation des charges	16 000,00
70	Produits des services	88 992,00
73	impôts et taxes	257 191,00
74	Dotations et participations	173 226,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00
77	Produits exceptionnels	1 380,00
042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00
R 002	Résultat reporté	107 713,00
<b>Total</b>		<b>714 502,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Dépenses		Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	6 100,00
21	Immobilisations corporelles	45 060,00
23	Immobilisations en cours	242 570,00
10	Préfinancement FCTVA	20 194,00
16	Remboursement d'emprunts	73 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00
041	Opérations patrimoniales	5 200,00
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	0.00
	Restes à réaliser	466 513.00
<b>Total</b>		<b>871 137,00</b>



Chapitres Recettes		Crédits ouverts
13	Subventions d'investissement	193 156,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
10	Dotations fonds divers réserves	37 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	80 898,00
021	Virement de la section de fonctionnement	165 401,00
024	Produits des cessions	1 000,00
001	Solde d'exécution positif reporté	133 722,00
040	Opérations d'ordre entre sections	1 368,00
041	Opérations patrimoniales	5 200,00
	Restes à réaliser	251 892,00
<b>Total</b>		<b>871 137,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de budget primitif.

**IV – Délibération pour la création d'un emploi d'agent technique en CUI à temps complet à raison de 35h00 par semaine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent technique CUI à temps complet à raison de 35h00 par semaine afin de pérenniser l'emploi actuel à raison de 20h00 hebdomadaire et de ne pas renouveler l'agent mit à la disposition par la commune de MARLIAC à raison de 15h00 par semaine.

A cet effet, il expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant :**

Que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'agent technique CUI à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires à compter du 15 Mai 2017,

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Décide** la création d'un emploi d'agent technique CUI à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaire à compter du 15 Mai 2017.

**Dit que** la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012, article 6413.

**Arrête** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.

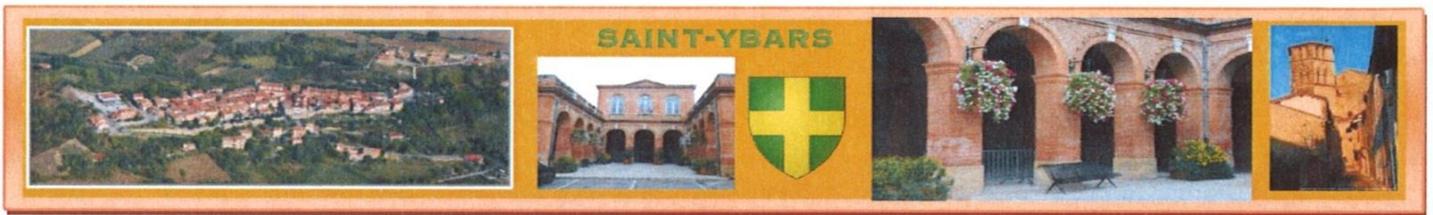
**V - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la commune de SAINT-YBARS d'un agent de la Mairie de MARLIAC.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie de MARLIAC sollicite le renouvellement de la mise à disposition de l'employé communal de la Mairie de MARLIAC. Il précise que cette convention prend effet à compter du 13 Mai 2017 pour une durée d'une année à raison de 15h00 par semaine. Compte tenu de la création d'un poste à 35h00, il Propose de ne pas renouveler cette mise à disposition.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et

**Prend** acte du non renouvellement de la mise à disposition de l'agent de la Mairie de MARLIAC,

**Décide** de ne pas renouveler la mise à disposition de la commune de SAINT-YBARS de l'employé communal de la Mairie de MARLIAC pour une durée d'une année à compter du 13 Mai 2017 à raison de 15h00 hebdomadaire.



### VI – Délibération pour l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'amortir les subventions d'équipements versées en 2016. Pour ce faire, il propose d'effectuer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement au 042/6811 pour un montant de 1 368,00€

Recette d'investissement au 040/28041511 pour un montant de 256,00€

Recette d'investissement au 040/280422 pour un montant de 1 112,00€

Il invite le Conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'amortissement des subventions d'équipements versées en 2016 et

**Décide** de réaliser les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement au 042/6811 pour un montant de 1 368,00€

Recette d'investissement au 040/28041511 pour un montant de 256,00€

Recette d'investissement au 040/280422 pour un montant de 1 112,00€

**Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les écritures comptables citées ci-dessus.

### VII – Délibération pour autoriser la Communauté de Communes Arize/Lèze à achever la procédure de révision du POS en PLU de la Commune de SAINT-YBARS, engagée par délibération en date du 27 Juillet 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil que conformément à l'article 136 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 Mars 2014 la commune doit transférer la compétence en matière de PLU, de documents d'urbanismes en tenant lieu ou de carte communale aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 01 Janvier 2017. Il rappelle que la Commune de SAINT-YBARS a engagé la modification du POS en PLU par délibération en date du 27 Juillet 2012. Il propose donc, selon les termes de l'article L 153-9 du code de l'urbanisme, de demander à la Communauté de Communes Arize/Lèze d'achever la procédure de révision du POS en PLU.

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette demande et

**Autorise** Monsieur le Maire à demander à la Communauté de Communes de la Lèze à achever, selon les termes de l'article L 153-9 du code de l'urbanisme, la modification du POS en PLU engagée par délibération en date du 27 Juillet 2017,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

### VIII – Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'Adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi de décentralisation du 7 Janvier 1983 a transféré aux communes la compétence relative à l'urbanisme. Si ce transfert s'est opéré dans une logique de reconnaissance de la pertinence de l'échelon local pour gérer le droit des sols, les réformes intervenues depuis près de douze ans participent d'une volonté de désengagement progressif de l'État du champ de l'urbanisme.

Il propose donc :

- **Vu** la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions qui confie aux communes la compétence urbanisme,

- **Vu** la loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

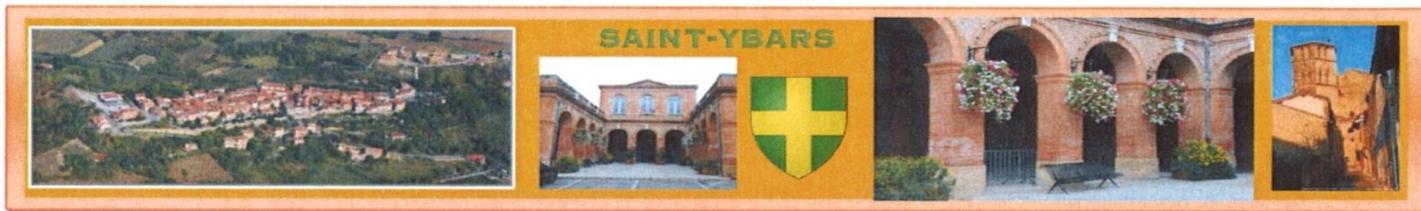
- **Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 422-8,

- **Vu** les modalités d'intervention fixées par le Conseil Départemental de l'Ariège dans sa délibération du 2 Mars 2015,

- **Vu** les missions confiées au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU) par le Conseil Départemental dans sa délibération du 2 Mars 2015,

- **Considérant** que les communes de plus de 10 000 habitants, les communes faisant partie d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant 10 000 habitants ou plus et les EPCI comptant 10 000 habitants ou plus, ne peuvent plus, à compter du 01 Juillet 2015, disposer des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables,

- **Considérant** qu'il apparaît nécessaire pour les Maires concernés de continuer à bénéficier d'un appui technique à l'instruction des autorisations d'urbanisme



et des actes assimilés, afin de garantir concomitamment la qualité de ce service et la maîtrise de son coût en s'inscrivant dans une logique de mutualisation,

- **Vu** le projet de convention entre la Commune de SAINT-YBARS et le Département de l'Ariège, relative à l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanismes,

- **Vu** le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Il invite le conseil à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité et

#### **Décide :**

**Article 1 :** de confier au Conseil Départemental de l'Ariège l'Instruction des autorisations relatives au droit des sols selon les modalités prévues par la convention annexée à la présente délibération.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.

**Article 3 :** les crédits correspondants à cette prestation sont prévus au chapitre 11 article 6281 du budget de la collectivité.

**Article 4 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#### **IX – Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe le conseil que la cérémonie de commémoration du 08 Mai 1945, aura lieu le Lundi 08 Mai 2017 suivant le programme ci-dessous :

11h30 : Messe

12h30 : Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts

12h45 : Vin d'honneur servi à la salle des fêtes

Monsieur le Maire fixe la date du 02 juin 2017 à 18h00 pour procéder à la remise officielle des aides en faveur du permis de conduire aux personnes en ayant fait la demande. À cette occasion une petite cérémonie est prévue en présence de la dépêche du midi.

Madame Agnès TEYSSEYRE soulève le problème du stationnement sauvage et abusif sur le territoire communal, Monsieur le Maire indique que le problème va être traité très rapidement.

Monsieur Henri DE GRAILLY soulève le problème des nuisances concernant les aboiements de chiens tout au long de la nuit, Monsieur le Maire indique qu'il va y apporter la plus grande vigilance.

La séance est levée à 21 h 45.



# MESSAGE DES COMMISSIONS



## Au sujet du PLU.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) prévoit de nouveaux transferts des communes membres vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

En matière d'urbanisme, les communautés de communes et les communautés d'agglomération vont se voir transférer la compétence d'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme) sauf en cas d'existence d'une minorité de blocage qui est maintenue telle que prévue par la loi ALUR (au moins 25% des communes correspondant à 20 % de la population). Par ailleurs, dans les domaines se rapportant aux pouvoirs de police « spéciale » transférés, le président d'un EPCI à fiscalité propre se substitue dans tous les actes du maire, à la date du transfert.

Aussi le 1er janvier 2017, la communauté de communes de l'Arize et celle de la Lèze ne forment plus qu'une seule et même intercommunalité : la communauté de communes Arize – Lèze.

La commune de Saint-Ybars était en plein projet de PLU dont elle en avait la seule responsabilité.

Aujourd'hui nous ne sommes pas certains de pouvoir continuer notre projet seul, de plus la communauté de commune de l'Arize possède un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), qui s'applique à l'ensemble des communes de l'Arize.

Ce n'est pas le cas de la communauté des communes de la Lèze.

Un risque de devoir dépendre du PLUi de la communauté des communes de l'Arize n'est pas à écarter mais nous n'en savons pas plus à l'heure où le Trait d'Union sera imprimé.

De rajouter, suite à la Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové), les POS sont devenus caduc depuis le 26 mars 2017 si une procédure d'adoption de PLU ou de PLUi n'a pas été entreprise. Ce point est à éclaircir avec la nouvelle communauté des communes.

En attendant, nous sommes donc sur la législation du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Une des dispositions législatives essentielles des communes soumises au RNU est la règle dite de la constructibilité limitée :

« En l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale opposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seules sont autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune :

1. L'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
2. Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à l'exploitation agricole, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;
3. Les constructions et installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées et l'extension mesurée des constructions et installations existantes.
4. Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre 1er ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application »

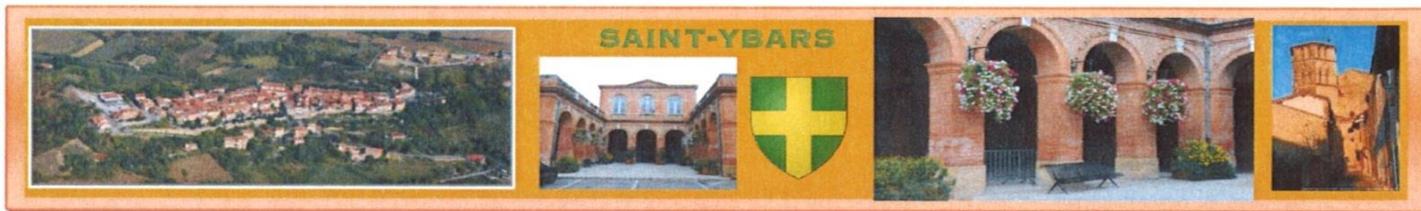
En outre,

- la construction de bâtiments nouveaux mentionnée au 1°
- les projets de constructions, aménagements, installations et travaux mentionnés aux 2° et 3° ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquelles est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole
- la délibération mentionnée au 4° de l'article L. 111-4

Doivent être préalablement soumis pour avis à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez un projet, nous vous aiderons au mieux pour pouvoir le concrétiser.

BUOSI Johnny, Maire Adjoint à l'environnement



## Centre Communal d'Action Sociale



La Commission C.C.A.S. a le plaisir de vous informer de l'élection d'une de ses membres, Mme Solange VERKINDEREN, comme présidente de la Croix Fougue du Fossat Arize-Lèze.

Pour information pratique, la Croix Rouge est ouverte le mardi après-midi de 14h à 18h, pour la distribution alimentaire. La vestiboutique vous accueille le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 14h à 18h.

Pour toute demande d'aide et sur justificatifs, vous pouvez vous adresser à la Croix Rouge en complément d'une demande d'aide également sur justificatifs auprès de notre C.C.A.S.

Nous tenons à préciser notre obligation et notre respect de la stricte confidentialité pour toute démarche effectuée auprès du C.C.A.S. et auprès de la Croix-Rouge. Les membres du C.C.A.S. et les bénévoles de la Croix-Rouge sont aussi soumis à cette confidentialité.

Avec la participation de Solange VERKINDEREN  
Agnès TEYSSEYRE Adjointe au C.C.A.S. Mairie de saint-Ybars

## Projet de jardins partagés



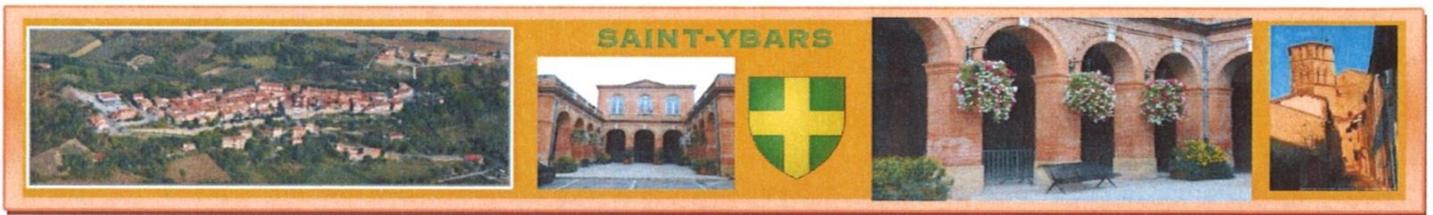
Il existe sur la commune, des jardins ou des parcelles inexploitées.

Certaines personnes ne possèdent pas de jardin et souhaiteraient pouvoir prendre soin d'un jardin pour y planter des légumes et /ou des fleurs.

Une formule de jardins partagés permettrait aux personnes intéressées de s'occuper de ces parcelles inexploitées tout en rendant service à leurs propriétaires.

Les propriétaires intéressés et les personnes recherchant un jardin sont invités à se manifester auprès de Mme TEYSSEYRE, Adjointe au C.C.A.S.

Agnès TEYSSEYRE Adjointe au C.C.A.S. Mairie de Saint-Ybars



## Information aux Eparchois

Le C.C.A.S. propose aux habitants de Saint-Ybars, vivant seuls et à ceux qui le souhaitent, de communiquer à la Mairie les coordonnées téléphoniques d'une personne à joindre en cas d'urgence ou en cas de problèmes. Ce numéro restera confidentiel, et nous espérons ne pas avoir l'occasion de l'utiliser.

Agnès TEYSSEYRE Adjointe au C.C.A.S. Mairie de Saint-Ybars

**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

Santé publique France

En période de canicule, quels sont les bons gestes?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Je mouille mes serres et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je dors et je prends des nouvelles de mes proches

**ATTENTION**  
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Proches inquiets

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

**BON À SAVOIR**  
À partir de 90 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La canicule, c'est quoi?

Il y a danger pour ma santé lorsque :

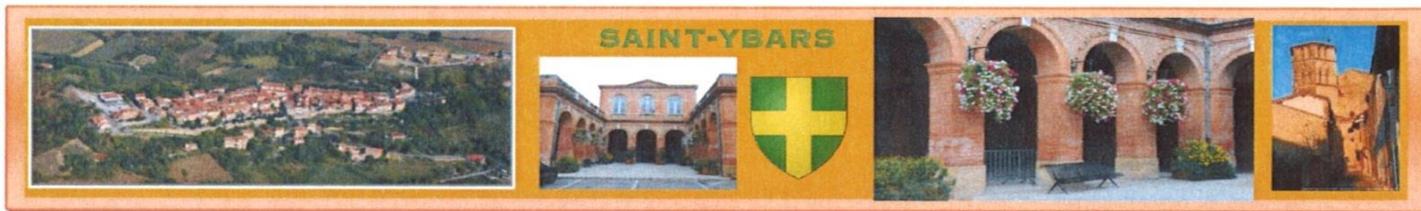
Il fait très chaud.

La température ne descend pas, ou très peu la nuit.

Cela dure 3 jours ou plus.

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 00 00 00



## Fortes chaleurs : quels risques, quels conseils pour les plus vulnérables ?

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme. C'est la transpiration qui permet au corps de maintenir sa température. Lorsque le corps ne contrôle plus sa température et qu'elle augmente rapidement, une personne peut être victime d'un "coup de chaleur". Il peut être mortel.

Les nourrissons et les personnes déjà fragilisées (âgées, celles atteintes d'une maladie chronique) sont particulièrement vulnérables. Lors d'une canicule, elles risquent une déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique ou encore un coup de chaleur. Les personnes en bonne santé (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne respectent pas quelques précautions élémentaires.

### Quels conseils pour les plus vulnérables ?

#### • Les personnes âgées

À partir de 65 ans, le corps ne transpire pas assez pour pouvoir maintenir sa température. Il faut donc pallier ce manque en se mouillant régulièrement la peau, notamment le visage et les bras. Sans oublier de boire régulièrement.

#### • Les nourrissons, les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur

En cas de forte chaleur, le corps transpire trop et le stock d'eau s'épuise rapidement. Le corps n'a alors pas assez d'eau pour transpirer et maintenir sa température. Il faut donc renouveler l'eau du corps en buvant abondamment.

#### • Les personnes atteintes de maladies chroniques

La chaleur aggrave leur maladie. Dans tous les cas, le meilleur moyen de ne pas être indisposé est de fuir la chaleur.

### Les bons réflexes

- Buvez environ 1,5 litres par jour.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique. Maintenez votre logement frais. Fermez fenêtres et volets la journée et ouvrez-les la nuit s'il fait plus frais.
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douches, bains, brumisateurs ou gant de toilette mouillé sans vous sécher).
- Passez si possible 2 à 3 heures dans un endroit frais (cinéma, bibliothèques municipales, supermarchés...).
- Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide, notamment auprès de votre mairie.
- En cas de malaise, appelez le 15

## Culture

### Repas du 17 avril

Plus de 55 personnes se sont retrouvées pour le repas qui était suivi du bal. Certains ne sont venus que pour le bal animé par l'orchestre Marc Moreau. Les personnes présentes ont toutes apprécié ce moment récréatif qui s'est terminé tard dans l'après-midi.





## EN DIRECT DE L'ECOLE



Les beaux épouvantails de l'école et de l'ALAE de Saint Ybars.

Pâté soiffe avec la souris-épouvantail !



Juin 2017

Numéro 2

# LE PETIT ECOLIER

POUR APPRENDRE A LIRE ET A ECRIRE

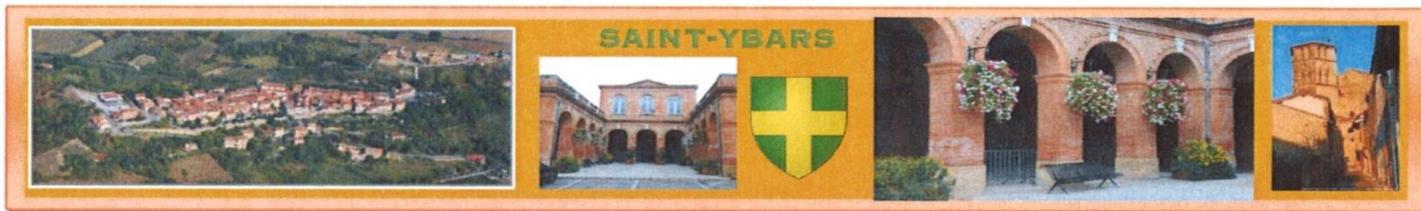
Actualité

## 12 km à pied !



Vendredi 9 juin 2017, les élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 de Saint Ybars ont réussi leur pari !  
 Ils ont parcouru 12km à pied en partant de leur école (Saint Ybars) pour se rendre au village voisin (Lézat sur Lèze).  
 L'objectif de la journée était d'assister au défilé des épouvantails qui avait lieu ce jour-là au BIAC.

**BRAVO A EUX !**



## DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE !

Samedi 24 juin, à 14h30 à la salle des fêtes, s'est déroulé le spectacle de fin d'année des enfants de l'école. Un public très nombreux, composé de parents, familles et amis, a suivi avec anxiété l'enquête menée par les plus fins détectives de la planète pour retrouver « La Joconde » ! Le thème retenu était en effet « l'art dans tous ses états » : les 112 enfants ont chanté, dansé, joué la comédie, projeté leur film et ... « La Joconde » a été retrouvée ! OUF !

La fête s'est ensuite poursuivie dans la cour de l'école, avec les traditionnels jeux et tombola. Les enfants ont même profité d'une balade en calèche tirée par un magnifique cheval venu tout droit de Fantilhou.

La musique et les cris retentissaient, quand au milieu de cette joyeuse « pagaille », une belle jeune femme de 86 printemps observait et profitait de chaque instant. Elle était accompagnée d'une partie de sa famille. Son regard doux et son sourire bienveillant s'expliquaient tout simplement : elle se trouvait dans la cour de son école ; au même endroit qu'il y a 80 ans... La seule différence était qu'autour d'elle se tenaient ce jour-là, Marie-Christine Maroudin, sa fille, qui a usé les bancs de notre école ; Adeline, sa petite fille, elle aussi ancienne élève de notre école, et Tiago, son arrière petit-fils, scolarisé cette année en classe de GS de maternelle. Quatre générations « éparchoises » réunies dans la cour de « leur » école !



C'est avec une grande émotion que nous les avons invités à entrer dans « leur » classe ; et c'est avec un plaisir partagé que nous avons écouté Noëly Binet (la belle jeune femme ! ) raconter ses souvenirs du milieu des années 30... Le maître, les copains (son futur époux était un de ses camarades !), le notaire, voisin de l'école, qu'il leur fallait saluer quotidiennement ; sinon le maître se chargeait de leur rappeler la politesse (à petits coups de règle sur les doigts ) ...

Il y a dans la vie des moments comme celui-là qu'il faut savourer : des p'tits bonheurs qui nous redonnent espoir et énergie ! Merci Noëly, Marie-Christine, Adeline et Tiago pour ce joli cadeau ! (Tiago, n'oublie pas : rendez-vous le lundi 4 septembre à 9h, à l'école, pour la rentrée au CP !)



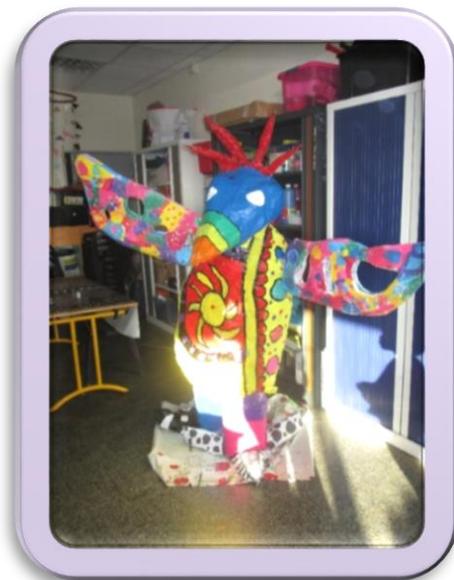
## Quoi de neuf à l'ALAE??

Du roller, du foot, des ateliers récup mode, de la mosaïque, du king ball, du jardinage, etc. pleins de belles choses ont été faites cette année.

D'ailleurs le jour de la fête de l'école le 24/06 nous mettrons en place une exposition photos, des activités réalisées cette année.

Nous avons organisé une très belle soirée jeux de société qui a eu lieu avec les enfants, leurs parents et amis. Cette soirée répondait à plusieurs objectifs : permettre aux parents et à leurs enfants de prendre le temps de se retrouver autour d'un jeu de société, faire se rencontrer, en dehors du cadre scolaire, animateurs, parents et élèves.

Nous avons clôturé cette soirée avec un sport innovant le "king ball" afin que les parents jouent aux jeux que l'on propose à leurs enfants. Une vraie réussite car les parents ont adoré jouer et les enfants adorent regarder leurs parents jouer.



## **ALAE de SAINT-YBARS : APPEL A PROJET**

Chers habitants,

L'équipe ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) de Saint Ybars accueille les enfants de l'école, du lundi au vendredi durant les temps périscolaires : (de 7h30 à 9h00 le matin, de 12h00 à 14h15 le midi et de 16h30 à 18h30 le soir). Durant ces temps de loisirs, l'équipe d'animation a pour mission de proposer un panel d'activités éducatives diversifiées.

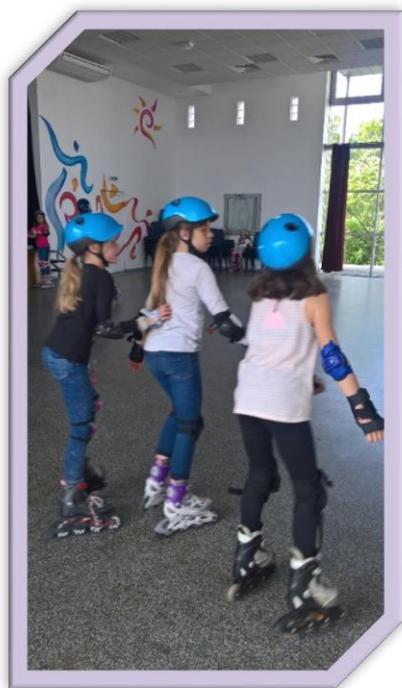
Cette année l'ALAE travaille autour de la danse, du théâtre, de l'alimentation, **du jardinage, de l'expression corporelle, du bricolage, du roller, de la pêche** et bien d'autres encore.

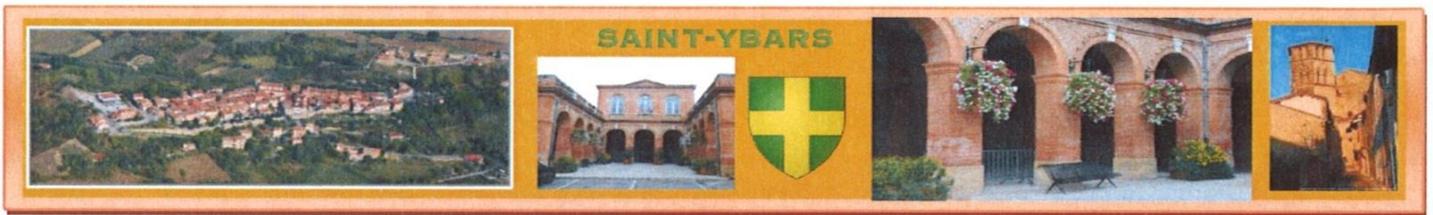
Dans le cadre d'un projet **inter générationnel** nous aimerions partager vos expériences et vos savoir-faire autour du jardin, de l'alimentation, des jeux de cartes...

Vous pourriez transmettre vos valeurs à la génération future et permettre aux enfants de (re)découvrir des coutumes et traditions anciennes.

**Si vous êtes intéressé(s) pour participer à ce projet d'échange et de partage, contacter nous au 0689652616, nous vous accueillerons avec grand plaisir.**

L'équipe d'animation





## Nous avons fait le carnaval le 18 mars

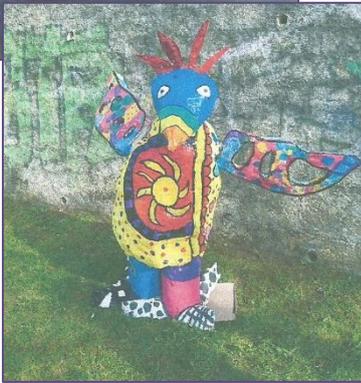
L'école et le CLAE ont fabriqué Monsieur Carnaval.

Les parents ont fait les pinatas que les enfants ont ouverts lors du défilé. Des milliers de bonbons en sont sortis, qu'elle surprise !!!

Tout au long du défilé, on a eu la joie d'avoir avec nous Les Bandas. Merci pour leurs belles musiques et animations.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine.

*L'équipe du CLAE, l'école et les parents d'élèves.*



## Défilé de mode

En tenues légères confectionnées avec quatre bouts de ficelle, des sacs-poubelle, du papier d'emballage ou des boîtes à œufs, les enfants des trois Alaé (accueil de loisirs associé à l'école) de Sainte-Suzanne, Villeneuve-du-Latou et [Saint-Ybars](#) fêtaient la fin d'année scolaire. Par bonheur, la salle climatisée rafraîchissait les parents survoltés au passage de leur bambin sur le podium, présentant les dernières créations dans le vent. La démarche déhanchée pour les filles, virile pour les garçons, les top modèles présentaient ainsi les nouvelles tendances en adéquation au thème choisi, «l'éco-mode», à base de trucs trouvés dans les tiroirs. «Cette année, nous avons décidé de réunir les enfants des trois villages pour un seul et même spectacle», indique Julie Armando, directrice des trois sites. Avec les animateurs, Laura, Laure, Morgan et Céline, la soixantaine d'enfants de 3 ans et demi à 10 ans a ainsi préparé le spectacle. Après la mode et les belles petites assiettes garnies, les classes de CM1 et CM2 présentaient une pièce de théâtre, «Egalité, fraternité», écrite par eux-mêmes, composée de saynètes mettant les générations en scène. Une pièce travaillée en atelier théâtre régulièrement au sein des Alaé.



*Tiré de La Dépêche du Midi du 01 juillet 2017*



## INFORMATIONS MAIRIE

### Apprentissage des premiers secours

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie ! Grâce aux sapeurs-pompiers, **3 agents** communaux ont pu apprendre les gestes des premiers secours à travers une formation simple et courte qui permet d'avoir les bons réflexes face à toute personne en danger.

Ils savent désormais utiliser le défibrillateur installé dans la commune.



### Aide au permis de conduire

Sur proposition de Monsieur Michel PERRIN, Conseiller Municipal et correspondant sécurité routière, le Conseil Municipal de SAINT-YBARS, dans sa séance du 30 Août 2016, a décidé d'octroyer une aide financière au permis de conduire à destination des jeunes de la commune. Cette aide a pour but de favoriser la communication, les déplacements et les liens sociaux.



Un cahier des charges définissant les conditions d'obtention a été rédigé et approuvé par l'assemblée communale. Quatre jeunes en ont déjà bénéficié.

Au cours d'une sympathique cérémonie à la mairie, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, ont reçu ces jeunes et leur ont remis cette aide. Monsieur Michel PERRIN a évoqué, à ces futurs conducteurs, les règles élémentaires de la sécurité routière. Il a rappelé les principales causes d'accident, la vitesse, le téléphone au volant, l'alcoolémie. Tous sont repartis enchantés et ont promis de respecter scrupuleusement les règles de la sécurité routière.

Les jeunes de la Commune qui souhaitent passer leur permis de conduire et qui sont intéressés pour bénéficier de cette aide, doivent récupérer un dossier d'inscription auprès du secrétariat de mairie.

### Opération zéro Phyto

Depuis quelques années, la Commune de SAINT-YBARS s'est engagée dans une opération de réduction de l'utilisation des produits Phytosanitaires. Pour cela, elle s'est équipée d'un désherbeur thermique afin d'éliminer les mauvaises herbes. Un outil qui contribue à la préservation de l'environnement dans le cadre de l'opération zéro phyto.





## Cantinière

MAIRIE DE SAINT-YBARS  
(09210 Arize)

REPUBLIC FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GIRONS  
CANTON ARIZE-LEZE  
COMMUNE DE SAINT-YBARS

05 61 69 18 04 - Fax : 05 61 69 18 14  
mairie.saintybars@saint-ybars.fr

**OFFRE D' EMPLOI**

Nous recherchons 1 agent technique (candidat répondant au profil « Contrat Unique d'Insertion » accepté)

**Lieu de travail : COMMUNE DE SAINT-YBARS – Cantine scolaire**

Le poste à pourvoir exige les connaissances suivantes :

- Maîtrise des modes de cuisson
- Protocoles d'hygiène en matière de restauration collective (*principes de nettoyage et désinfection des locaux*)

- Horaires de travail : 20 heures par semaine (*temps de travail annualisé*)
- Durée du contrat : 3 mois renouvelable (*avec perspective d'un CDI*)
- Période d'essai : 2 semaines
- Expérience dans le poste : souhaitée
- Rémunération mensuelle brute : SMIC en vigueur
- Dépôt de candidature jusqu'au **10 août 2017**
- Date d'entrée en fonction : **septembre 2017**

LE MAIRE,  
Francis BOY.



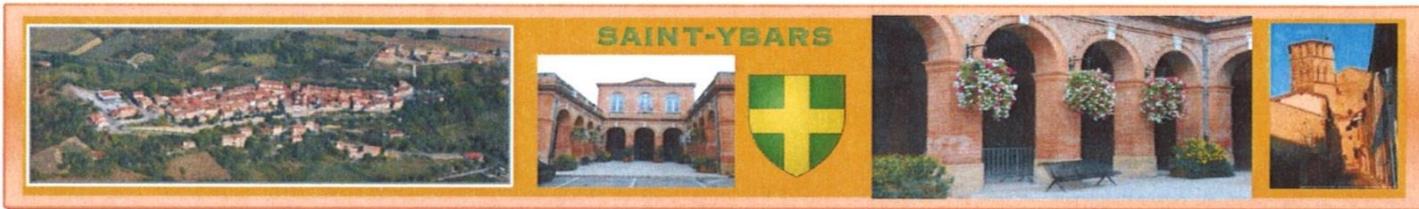
## Tablette mise à la disposition des habitants

La commune vient d'acquérir une tablette mise à la disposition des administrés. Elle est utilisable au sein de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat pour vous aider dans vos démarches administratives.

## Bibliothèque

Sachez que le renouvellement des livres est effectif une fois par an. Les livres prêtés sont neufs et/ou très récents. Si la demande existe, les horaires de la bibliothèque peuvent être rallongés en fin d'après-midi (exemple : 17 heures peut être modifié à 18 heures si nécessaire).





## Election présidentielle 2017

Commune de Saint-Ybars

Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	239	42,53	60,81
Mme Marine LE PEN	154	27,40	39,19

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	562		
Abstentions	120	21,35	
Votants	442	78,65	
Blancs	39	6,94	8,82
Nuls	10	1,78	2,26
Exprimés	393	69,93	88,91

Résultats de la commune au 1<sup>er</sup> tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Jean-Luc MÉLENCHON	116	20,64	25,55
Mme Marine LE PEN	111	19,75	24,45
M. Emmanuel MACRON	83	14,77	18,28
M. François FILLON	81	14,41	17,84
M. Benoît HAMON	29	5,16	6,39
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	15	2,67	3,30
M. Jean LASSALLE	13	2,31	2,86
M. François ASSELINEAU	3	0,53	0,66
M. Philippe POUTOU	2	0,36	0,44
Mme Nathalie ARTHAUD	1	0,18	0,22
M. Jacques CHEMINADE	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	562		
Abstentions	97	17,26	
Votants	465	82,74	
Blancs	10	1,78	2,15
Nuls	1	0,18	0,22
Exprimés	454	80,78	97,63

## Elections législatives 2017

Commune de Saint-Ybars - 2<sup>ème</sup> circonscription

Résultats de la commune au 2<sup>d</sup> tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Huguette BERTRAND-VINZERICH	REM	123	21,89	52,56
M. Michel LARIVE	FI	111	19,75	47,44

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	562		
Abstentions	292	51,96	
Votants	270	48,04	
Blancs	25	4,45	9,26
Nuls	11	1,96	4,07
Exprimés	234	41,64	86,67

Résultats de la commune au 1<sup>er</sup> tour

Liste des candidats	Nuances	Voix	% Inscrits	% Exprimés
Mme Huguette BERTRAND-VINZERICH	REM	87	15,48	29,39
M. Michel LARIVE	FI	54	9,61	18,24
M. Philippe CALLEJA	LR	48	8,54	16,22
M. Bernard GONDRAN	FN	43	7,65	14,53
M. Alain FAURE	SOC	42	7,47	14,19
M. Jérôme BROSSERON	ECO	10	1,78	3,38
M. Vincent HEREDIA	COM	7	1,25	2,36
Mme Bernadette DEDIEU-COUMENAY	UDI	3	0,53	1,01
M. Guy DJEDAINI	DLF	1	0,18	0,34
Mme Berthe RATSIMBA	EXG	1	0,18	0,34
Mme Dominique ALLEMAND	DIV	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	562		
Abstentions	264	46,98	
Votants	298	53,02	
Blancs	0	0,00	0,00
Nuls	2	0,36	0,67
Exprimés	296	52,67	99,33

## Eco-ordi 09

Travail, études ou loisirs, équipez-vous d'un ordinateur reconditionné. Des tarifs préférentiels pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et le secteur de l'enseignement.

Plus d'informations : 05.61.68.01.10  
Péllissou – 0912 Varilhes  
[contact@eco-ordi09.fr](mailto:contact@eco-ordi09.fr)  
[www.eco-ordi09.fr](http://www.eco-ordi09.fr)





C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le départ si rapide de

## **Annie ROUCH**

Annie tout le monde la connaissait, elle était une personnalité très discrète dans le village, elle était toujours disponible pour aider les personnes, elle était d'une grande générosité, jusqu'à la fin elle s'occupait de l'église, pour l'entretenir et la décorer pour les cérémonies. Elle manque à tout le monde, on avait l'habitude de la rencontrer toujours avec le sourire.

Merci Annie pour tout ce que vous avez fait.

## **SOLIDARITE**

Une ancienne éparchoise : Marie Jeanne Ribaute s'occupe des enfants et des adultes au Burkina Faso, elle est en train de monter une bibliothèque là-bas.

Si vous avez des livres principalement de poche, des dictionnaires (français, anglais ou allemand) (pour adultes et enfants), des livres pour enfants de la bibliothèque rose, verte etc, Romans, essais ..... donnez-leur une seconde vie en les offrant.

Ne donnez pas de livres scolaires, ce ne sont pas les mêmes programmes en Afrique.

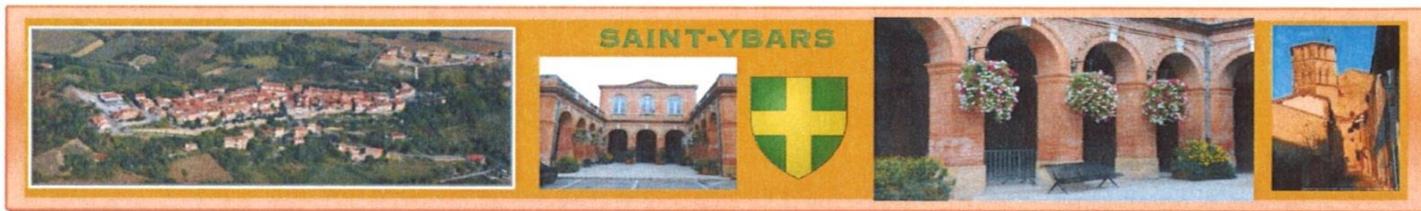
Vous possédez également des jeux éducatifs qui ne vous servent plus, vos enfants sont grands et vous ne voulez pas les jeter, ils seront aussi les bienvenus.

Dans les orphelinats, il manque de vêtements premier âge, si vous en avez, n'hésitez pas à en donner.

Vous pouvez déposer vos dons à la mairie, Marie Jeanne s'occupera de les envoyer au Burkina Faso grâce à l'Association « Avions sans Frontières » (A.S.F.).

Merci pour votre générosité.





## HORAIRES DE BUS

### LIGNE 58 • Saint-Ybars - Saint-Sulpice - Toulouse

Horaires du 01 septembre 2016 au 03 septembre 2017 (Edition septembre 2016 - Version 1)

Les horaires inscrits en gras ne circulent qu'en période scolaire

Principaux arrêts desservis en direction de TOULOUSE		Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven	Lun au Ven	Sam	Dim & Jours Fériés	Lun au Sam	Lun au Sam	Sam	Dim & Jours Fériés
N° de service		5812	5814	5816	5802	5870	5852	5804	5824	5878	5854
			(1)								
SAINT-YBARS	Ecole	<b>06:10</b>	06:25	<b>06:25</b>	<b>06:50</b>	07:30	08:30	12:15	15:30	16:30	16:30
MASSABRAC	La Tuilerie	<b>06:13</b>	06:28	<b>06:28</b>	<b>06:53</b>	07:33	08:33	12:18	15:33	16:33	16:33
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	<b>06:18</b>	06:33	<b>06:33</b>	<b>06:58</b>	07:38	08:38	12:23	15:38	16:38	16:38
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Victor Hugo	<b>06:24</b>	06:39	<b>06:39</b>	<b>07:04</b>	07:44	08:44	12:29	15:44	16:44	16:44
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignoles	<b>06:30</b>	06:45	<b>06:45</b>	<b>07:10</b>	07:50	08:50	12:35	15:50	16:50	16:50
BEAUMONT-SUR-LEZE	Eglise	-	06:47	<b>06:47</b>	-	-	-	-	-	-	-
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	<b>06:35</b>	06:55	<b>06:55</b>	<b>07:15</b>	07:55	08:58	-	-	-	16:58
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Moulin D'Augé	<b>06:35</b>	06:55	<b>06:55</b>	<b>07:15</b>	07:55	-	12:40	15:55	16:55	-
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	-	-	-	-	09:06	-	-	-	17:06
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	<b>06:39</b>	06:59	<b>06:59</b>	<b>07:19</b>	07:58	09:08	12:44	15:59	16:58	17:08
* PINS-JUSTARET	La Cèpette	<b>06:41</b>	07:01	<b>07:01</b>	<b>07:21</b>	08:00	09:10	12:46	16:01	17:01	17:10
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial [2]	<b>06:47</b>	07:07	<b>07:07</b>	<b>07:27</b>	08:06	09:16	12:52	16:07	17:07	17:16
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial [2]	<b>06:54</b>	07:14	<b>07:14</b>	<b>07:34</b>	08:13	09:23	12:59	16:14	17:14	17:23
* TOULOUSE	Gare Routière	<b>07:21</b>	07:48	<b>07:54</b>	<b>08:14</b>	08:47	09:48	13:30	16:47	17:47	17:53

Principaux arrêts desservis au départ de TOULOUSE		Lun au Sam	Dim & Jours Fériés	Lun au Ven	Sam	Lun au Sam	Lun au Ven	Dim & Jours Fériés	Lun au Ven	Sam
N° de service		5811	5851	5801	5865	5825	5877	5853	5813	5823
* TOULOUSE	Gare Routière	<b>09:00</b>	10:00	<b>12:50</b>	14:00	17:05	<b>17:35</b>	18:10	18:15	18:15
* PORTET-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:30	10:25	<b>13:15</b>	14:30	17:40	<b>18:05</b>	18:30	18:50	18:50
* ROQUES-SUR-GARONNE	Centre Commercial	09:35	10:29	<b>13:19</b>	14:35	17:45	<b>18:12</b>	18:35	18:55	18:55
* PINS-JUSTARET	Bourassol	<b>09:41</b>	10:35	<b>13:25</b>	14:41	17:56	<b>18:22</b>	18:40	19:03	19:03
* LABARTHE-SUR-LEZE	Le Canton	<b>09:43</b>	10:36	<b>13:27</b>	14:43	17:58	<b>18:25</b>	18:45	19:07	19:07
* LABARTHE-SUR-LEZE	Eglise	-	10:37	-	-	-	-	18:47	-	-
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Ravelins	<b>09:48</b>	10:45	-	-	-	-	18:55	-	-
* EAUNES	Moulin D'Augé	09:48	-	<b>13:32</b>	14:48	18:04	<b>18:30</b>	-	19:11	19:11
BEAUMONT-SUR-LEZE	Eglise	-	-	-	-	-	-	-	19:19	-
BEAUMONT-SUR-LEZE	Vignoles	09:53	10:52	<b>13:37</b>	14:53	18:09	<b>18:34</b>	19:02	19:21	19:15
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Le Château	09:59	10:59	<b>13:43</b>	14:58	18:18	<b>18:43</b>	19:08	19:28	19:23
LEZAT-SUR-LEZE	Halle	10:04	11:04	<b>13:48</b>	15:03	18:22	<b>18:48</b>	19:13	19:33	19:28
MASSABRAC	La Tuilerie	<b>10:09</b>	11:09	<b>13:53</b>	15:08	18:29	<b>18:54</b>	19:18	19:38	19:33
SAINT-YBARS	Ecole	10:12	11:10	<b>13:56</b>	15:11	18:30	<b>18:55</b>	19:20	19:40	19:35

(1) : Ce service circule uniquement en vacances scolaires  
 (2) : Cet arrêt est desservi uniquement à la demande

Les périodes de vacances scolaires correspondent à l'organisation et aux éventuelles adaptations du calendrier scolaire de la zone C approuvées par le Recteur de l'Académie de Toulouse.

Pour les horaires de passage des autocars, il est conseillé de se présenter à l'arrêt quelques minutes avant l'heure indiquée.

\* Arrêt du Périmètre des Transports Urbains Tisséo.

Les services ne sont pas assurés le 1er mai.

Consulter également les fiches horaires de la navette 45 et de la ligne 19



## RAMASSAGE DES SACS JAUNES

A Saint-Ybars, en 2017, le ramassage des **SACS JAUNES** est prévu le

MARDI après-midi tous les 15 jours

<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>
<b>11</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>25</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
			<b>31</b>

***Le renouvellement des sacs jaunes s'effectue à la mairie de votre commune***

***Les sacs jaunes ne doivent être utilisés que pour le tri sélectif***

***Communauté de Communes de la Lèze ZA Le Mongea 09130 LE FOSSAT***

## ETAT CIVIL



*Félicitations*

### NAISSANCES

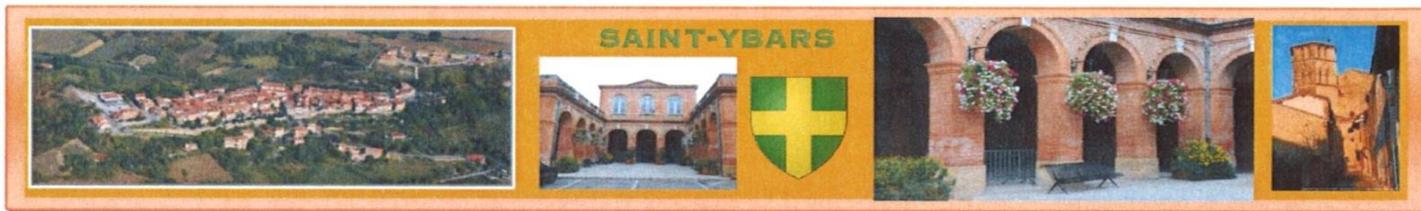
Le 20 Février 2017 est né **Nunzio LAVAL**, fils de Natacha LAVAL. Petit fils de Lucienne et Christian LAVAL.

Le 12 Avril 2017 est née **Foustine LAGREE** à Londres, fille de Matthieu LAGREE et de Marie FORGEOT D'ARC. Petite-fille de Etienne et Chantal FORGEOT D'ARC.

Le 12 Juin 2017 est né **Georges FORGEOT D'ARC** à Paris, fils de Emmanuel FORGEOT D'ARC et de Céline DUMONT ST PRIEST. Petit-fils de Etienne et Chantal FORGEOT D'ARC

### DECES :

Annie DESCUNS épouse ROUCH née le 08 Avril 1935. Décédée le 25 Février 2017.



## *RETOUR SUR...*

### **Exposition de l'Ascension 25 au 28 mai 2017**



Dans la belle salle du Conseil municipal, s'est tenue l'exposition annuelle de l'Ascension. Toujours de magnifiques œuvres qui enchantent les visiteurs, qui apprécient les progrès faits par les artistes.



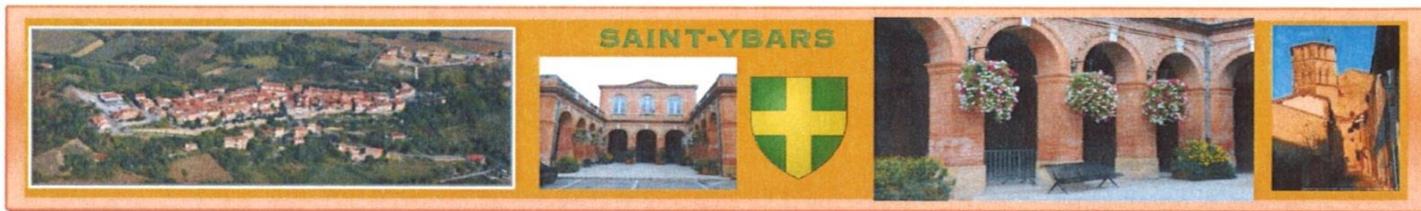
*Le pain fabriqué par Christian Pujol*



*Le phare peint à la bouche par Cyril Papinou*

En effet d'années en années, les peintres locaux ou voisins de Saint Ybars ou de plus loin participent à l'expo en ayant travaillé toute l'année. Pour certains c'est un but, ils commencent de nouvelles œuvres pour l'an prochain.

Le seul regret que nous ayons eu, c'est le manque de visiteurs, même les éparchois se sont très peu déplacés, cela est bien dommage... encourager des artistes, c'est leur donner envie de continuer, c'est une évasion pour eux.



*Corinne Dupré*



*Alain Largier (photo)*

Ce magnifique perroquet vous attendez dans la salle, il était accompagné d'un tigre, d'un cheval et d'un autre perroquet. Nouveau à l'exposition.

Cette année nous avons également présents 3 photographes.

Merci à la municipalité de son aide pour cette exposition qui je l'espère sera suivie par beaucoup d'autres. C'est toujours durant le week-end de l'ascension.

A l'an prochain !

Christine de Latour

### **1 000 chœurs pour un regard**

Dimanche 26 mars, beaucoup de monde est venu assister au concert organisé par la chorale de Gaillac-Toulza au profit de l'association Rétina France qui finance des recherches médicales en ophtalmologie.

Ce qui permet de faire connaître au grand public les maladies de vue.

Ce jour-là, quatre chorales sont venues chanter : la chorale de l'Autan, de Gaillac-Toulza, dirigée par Dominique Vicaire ; l'ensemble de chorales Lèze-Arize, dirigé par Joël Dumont ; Les Chantaphones, du Vernet, dirigés par Mme Bocognani, et le groupe vocal Ihermois, dirigé par Huguette Ponsada.

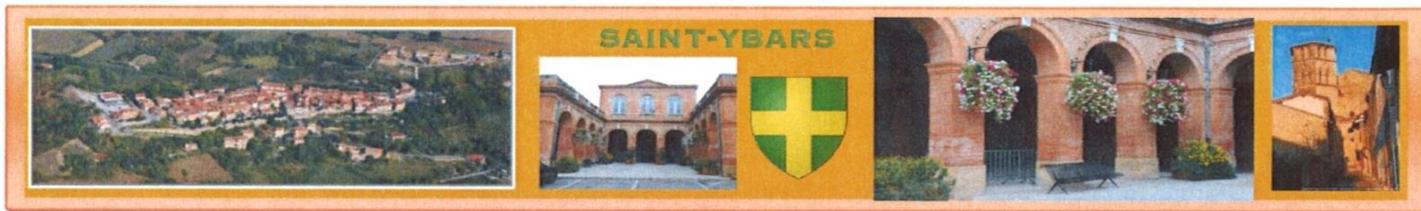
Les chanteurs ont tous interprété magistralement des morceaux de leurs répertoires sous les applaudissements des spectateurs qui ont été très généreux.

Ce fut un très bel après-midi où les voix ont envahi le bel édifice.

Merci aux organisateurs et notamment à Madame Suzanne TREVISAN qui s'est beaucoup démenée pour la réussite de cette manifestation.



*Tiré de La Dépêche du Midi du 15 avril 2017*



## ZOOM SUR...

### Un Eparchois en ligue 1 de Football

Un Eparchois de 24 ans Flavien TAIT, dont les parents Nicolas et Marie Antoinette habitent à SAINT-YBARS au lieu dit "Escayre", évolue depuis le début de la saison 2016-2017 dans l'élite du football Français en ligue 1.



Flavien est venu s'installer à SAINT-YBARS en 2004. Il est le deuxième d'une famille de quatre enfants, Florian 28 ans, Matis 16 ans et Loris 14 ans. A l'époque il joue à MURET où il est également pensionnaire du centre de formation de CASTELMAUROU et ensuite à RODEZ où il est repéré par le club de CHATEAUROUX.

En 2010 Flavien pose ses valises dans cette ville où durant deux années il est pensionnaire du centre de formation. En 2012 il signe son premier contrat pro avec ce club où il évolue deux saisons en ligue 2 et une saison en National. Après six années passées dans le Berry, il signe, en 2016, un contrat pro de deux années avec le club d'ANGERS qui évolue en ligue 1. Lors de cette saison, il est titularisé 11 fois et marque 2 buts. Moment fort de sa carrière la finale de la Coupe de France disputée le 27 Mai 2017 au Stade de France contre le PARIS SAINT-GERMAIN. Finale malheureusement perdue 1 à 0.

Flavien vient de renouveler son contrat avec son club pour deux années supplémentaires jusqu'en 2020. Au nom des Eparchoises et des Eparchois nous lui adressons toutes nos félicitations ainsi que nos vœux de réussite dans ce sport de haut niveau difficile et souvent exigeant.

Nous partageons la joie et la fierté de ses parents. Une famille dont le football est une vraie passion puisque ces trois frères pratiquent également ce sport.

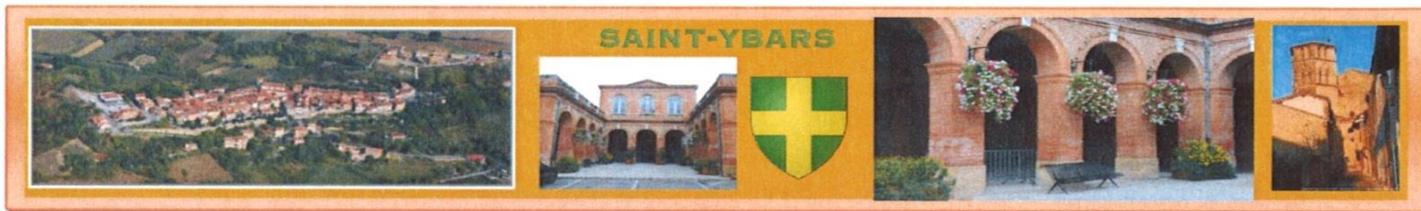
## EN BREF...

### Commémoration du 8 mai 1945

Le Lundi 08 Mai, après la traditionnelle messe, les élus, les anciens combattants, les portes drapeaux, Monsieur le Curé, les enfants de l'école, le personnel communal et la population se sont rendus aux monuments aux morts, accompagnés par la bandas "Los Companeros", pour la commémoration du 08 Mai 1945.

Après le dépôt de gerbe et le discours de Monsieur le Maire, les enfants de l'école, sous la direction de Madame Laurence LEGE, ont chanté la Marseillaise. Une Marseillaise qui a été également reprise en musique par la Bandas ainsi que le chant des partisans. Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle des fêtes pour le traditionnel verre de l'amitié. Merci à tous pour votre présence notamment aux enfants de l'école et leur Directrice.





***A VOS AGENDAS...***

# FETE LOCALE



Les festivités  
débuteront le 14  
Juillet 2017 avec une  
discomobile.

Le 15 : à partir de  
19h00 repas  
suivi du bal

Le 16 : repas servi par  
Pascal et Karine  
traiteur à Saverdun  
Bal et feu d'artifice

Le 17 : Messe,  
monument aux morts  
et apéritif concert  
14h30 concours de  
pétanque  
Cassoulet et bal



Le programme des festivités vous sera distribué prochainement

*Bonne fête à toutes et à tous*



## PLACE DES ASSOCIATIONS...

**L'atelier « Et p'Art Choix »** place éparchoise

à **St Ybars** propose deux stages de peinture et dessin  
Estival, créatif, reposant.



Les stages se déroulent sur une journée, 10 h à 17 h 30 le 1er et 8 juillet 2017

**LES SAMEDIS**



1er juillet  
et  
8 juillet  
de 10h à 17h 30

**1ère partie du stage :** de 10h à 11h30 initiation à la fabrication de peinture avec pigments, essence de térébenthine et médium mis à votre disposition. De 11h à 12h30 esquisse d'une composition d'après objet réel. \*12h30-13h30 pique-niques (commencez votre repas).

**2ème partie du stage :** dessin ou peinture d'après nature, paysage, ou autre si vous le souhaitez. Amenez votre matériel de peinture et dessin, toiles, papiers etc. Tous niveaux

**Tarifs des stages :**  
-Une journée 40€00  
-Les deux journées 70€00



---

**---> Reprise de l'atelier le samedi 9 septembre de 15h à 18h**

**EXPOSITION** de l'atelier « Et p'Art Choix » du **samedi 14 au samedi 21 octobre** une très belle rétrospective des œuvres des artistes amateurs de l'atelier, qui auront le plaisir de les partager avec vous et de vous convier à leur **vernissage**, le **samedi 14 octobre 2017 à 18h30**

Pour tout renseignement et inscription veuillez contacter le : 06-15-92-95-40 ou 09-52-28-69-43



SAINT-YBARS



# PORTRAITS



*pour garder  
la vie  
en mémoire  
le temps d'une pose,  
d'après photo,  
ou à domicile sur RDV*

*portrait individuel  
ou de famille...  
peinture, crayon,  
pastel, aquarelle...*

*Contact:  
Geneviève Caplet  
05 61 68 36 37*

*genevieve.caplet@toutartzimut.com*

[www.toutartzimut.com](http://www.toutartzimut.com)



## VIE PRATIQUE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE SAINT-YBARS

Place Éparchoise

09210 SAINT-YBARS

Téléphone : 05 61 69 18 04

Télécopie : 05 61 69 18 16

Mél : [mairie.saintybars@saint-ybars.fr](mailto:mairie.saintybars@saint-ybars.fr)

Site : [www.saint-ybars.fr](http://www.saint-ybars.fr)

#### Horaires

Mardi 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

Mercredi 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00

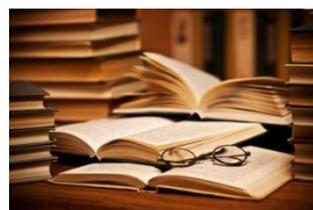
Jeudi au samedi 8h30 – 12h30



L'Agence Postale Communale  
est à votre service pour toutes vos  
opérations courantes  
(excepté les ouvertures de compte)

Ouverture du lundi au samedi  
De 8h45 à 12h15

Téléphone : 05 34 01 53 10



### BIBLIOTHEQUE

Située à la salle des fêtes de  
Saint-Ybars est ouverte au public :

Le mercredi 20 septembre 14h00 à 16h00

Le lundi 25 septembre de 15h30 à 17h30

Le lundi 9 octobre de 15h30 à 17h30

Le mercredi 18 octobre de 14h00 à 16h00

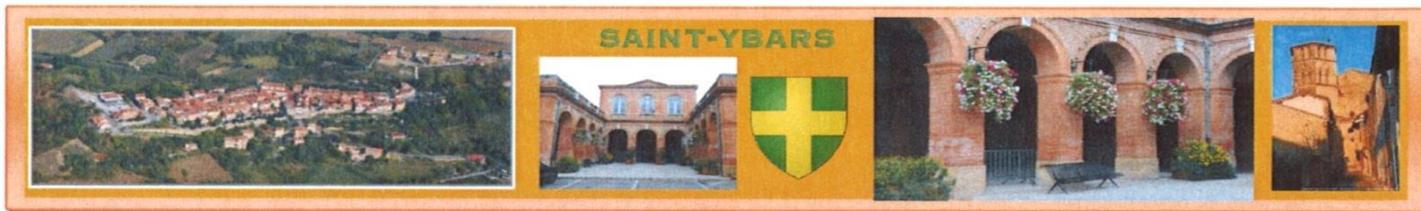
Le lundi 6 novembre de 15h30 à 17h30

Le lundi 20 novembre de 15h30 à 17h30

Le mercredi 22 novembre de 14h00 à 16h00

Le lundi 4 décembre de 15h30 à 17h30

Le mercredi 13 décembre de 14h00 à 16h00.



## ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)



Nos temps d'accueil en période scolaire

Le matin de 7h30 à 9h00

Le midi de 12h00 à 14h15

Le soir de 16h30 à 18h30

Contact : Mme Julie Armando

Directrice ALAE

Mail :

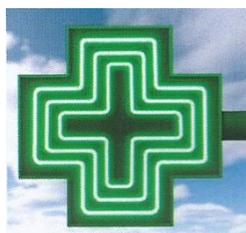
[lezenfants.stybars@gmail.com](mailto:lezenfants.stybars@gmail.com)

Tél :

05 61 67 31 48

Site internet :

<http://www.enfance.jeunesse-leze.com>



**PHARMACIE  
DU VILLAGE**

Adresse

2 rue Mage d'En Bas

Heures d'ouverture

Le matin du mardi au samedi

De 9h00 à 12h30

L'après-midi du lundi au vendredi

De 14h30 à 19h15

Jours de garde en 2017

Du 28 juillet au 3 août

Du 25 août au 31 août

Du 20 octobre au 26 octobre

Téléphone

**05 61 69 19 02**



**CABINET  
MEDICAL**

Adresse

32 rue Mage d'en bas

Médecine Générale :

Mr Ion TUDOSIE

**05 61 68 69 12**

Heures d'ouverture

Sans RDV du lundi au samedi

De 8h30 à 12h30

Sur RDV du lundi au vendredi

De 16h00 à 19h00

Praticien en énergie traditionnelle chinoise :

Mr Sylvain SCHOTT

**06 64 47 15 99**

REMERCIONS LES MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION POUR LEUR TRAVAIL DE CONCEPTION, RÉDACTION ET ILLUSTRATION DE CE NUMÉRO :

MR BOY FRANCIS – MR BUOSI JOHNNY – MME CARON AMANDINE – MELLE GALIGNIE MARINA  
– MR LAURENCE BERNARD – MR MARIANI JEAN-LUC – MME SAVIGNOL NADINE - MME  
TEYSSEYRE AGNES

MERCI ÉGALEMENT À TOUS CEUX QUI NOUS DONNENT LA MATIÈRE À ÉCRIRE

Inscrivez-vous sur la mailing-list au  
secrétariat de mairie et recevez les infos  
en temps réel.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe...  
Venez participer à la conception du journal  
de votre commune !

Ce bulletin a été tiré à 350 exemplaires  
et distribué gratuitement  
dans chaque foyer de la Commune.